AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1023
FR0000064529-FS0549

8 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NSC GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juin 2018, la société First Eagle Investment Management, LLC (1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105-0048, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juin 2018, le seuil de 10% du capital de la société NSC GROUPE et détenir, pour le compte desdits fonds, 41 532 actions NSC GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 9,00% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions NSC GROUPE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 461 427 actions représentant 813 356 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.